

Présentation du projet de budget du secteur de la communication 2013 au Parlement

1 - Chambre des représentants (Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication)

Le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, M. Mustapha Khalfi, a présenté le mardi 20 novembre 2012, le projet de budget du secteur de la communication 2013 devant la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants.

Le gouvernement veille à améliorer la qualité de la production audiovisuelle

M. Khalfi, qui présentait le projet de budget sectoriel 2013 de son département à la Chambre des représentants, a affirmé que le gouvernement va veiller à améliorer la qualité de la production audiovisuelle publique et à satisfaire les attentes des téléspectateurs.

Il a indiqué également que le gouvernement va œuvrer à améliorer la gouvernance, à promouvoir le professionnalisme et à mettre à niveau le secteur audiovisuel pour relever les défis liés à la libéralisation.

Il a fait état à cet égard de l'élaboration de nouveaux cahiers des charges pour les deux sociétés du pôle public, en vue de les intégrer dans le système de la bonne gouvernance d'une part et de développer la diversité dans toutes ses formes d'autre part.

De nouvelles chaînes de télévisions seront lancées pour traduire dans les faits l'esprit de la nouvelle Constitution et répondre aux besoins de la société, a-t-il dit, citant notamment la chaîne parlementaire et une autre pour la famille et l'enfance.

Pour ce qui est des radios publiques nationales et régionales, le ministre a fait savoir qu'il sera procédé à la définition de l'identité de chaque radio pour qu'elle soit en harmonie avec son environnement social et culturel.

Il sera également question de la mise en place d'un plan d'urgence pour la mise à niveau des radios existant et de la transformation des stations locales en radios régionales, conformément au découpage régionale en perspective.

Le ministre a ajouté qu'il sera procédé aussi à l'élaboration d'un nouveau contrat-programme de la SNRT et à la mise en œuvre de ses instances (assemblée générale, conseil d'administration, le comité stratégique) ainsi que celles de la SOREAD, conformément à la charte de gestion.

M. Khalfi a indiqué, d'autre part, que le gouvernement veillera à encourager la production nationale et à préparer les premières assises du secteur audiovisuel qui seront une occasion pour engager un dialogue avec les professionnels sur les moyens de développer le secteur et moderniser le cadre juridique régissant les sociétés de production nationales.

Le ministre a également donné un aperçu sur les mesures que compte engager son département pour développer les émissions terrestres numériques ainsi que celles relatives à la promotion de la production cinématographique nationale et de sa qualité.

Le Gouvernement veille à la mise à niveau de la MAP

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Mustapha Khalfi, a souligné, mardi à Rabat, que le gouvernement veille à la mise à niveau de l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP), au rehaussement du niveau de sa gestion et du système de sa gouvernance et au renforcement de sa compétitivité.

Le ministre, qui présentait le projet de budget sectoriel de son département devant la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, a affirmé que la MAP, qui s'attèle à diversifier ses produits et ses services, s'est engagée dans l'élaboration d'un plan stratégique couvrant la période 2013-2016, rappelant que le conseil d'administration de l'Agence a approuvé la grille tarifaire des services qu'elle offre et doté l'organe d'une charte déontologique.

Et M. Khalfi d'ajouter que le processus est en cours pour la création d'un poste de médiateur et l'élaboration d'un contrat-programme entre l'Agence et l'Etat, mettant l'accent sur les concertations engagées pour l'élaboration d'un nouveau régime indemnitaire au profit du personnel de la MAP et la généralisation de l'assurance maladie.

Il a souligné, de même, que l'Agence a tenu à mettre en place un système transparent assurant l'égalité des chances et le mérite pour la nomination dans les bureaux internationaux et régionaux, notant l'ouverture de plusieurs bureaux régionaux, en plus de l'acquisition d'un local pour abriter les services en charge des nouveaux produits de l'Agence.

Le département œuvre pour la modernisation du cadre juridique du secteur de la presse écrite au Maroc

S'agissant de la presse écrite, le ministre de la Communication a indiqué que son département œuvre pour la modernisation du cadre juridique régissant le secteur au Maroc, conformément aux dispositions de la Constitution, à travers le renforcement des droits et des devoirs des journalistes professionnels, et la consécration des garanties des libertés de la profession, en conformité avec les normes internationales et les dispositions de la Constitution.

Il a également passé en revue les efforts déployés pour le renforcement des règles d'éthique, telles que reconnues au niveau international, la gestion des questions intéressant les professionnels dans le cadre d'une instance autonome et démocratique, l'organisation de la presse électronique et la mise en place des conditions d'évolution dans le cadre de la liberté et de la responsabilité.

M. Khalfi a affirmé aussi que les efforts se poursuivent pour apporter un soutien fort et un cadre institutionnel devant appuyer l'entreprise médiatique, en conformité avec les normes de transparence et de la bonne gouvernance, ainsi que pour conforter le modèle économique de l'entreprise de presse, promouvoir la situation matérielle et morale des professionnels et améliorer les conditions de travail.

Le ministre a souligné également qu'un projet de décret est en cours d'élaboration pour mettre en place la commission bilatérale de soutien à la presse écrite et la réglementation de la gouvernance et de la transparence de l'aide publique, outre le lancement des travaux d'élaboration du projet d'un nouveau contrat-programme pour le soutien de la presse.

Pour ce qui est de la presse électronique, M. Khalfi a fait savoir qu'un comité d'experts a été mis en place pour élaborer un projet de loi relatif à ce secteur et préparer un livre blanc visant la promotion et le développement de la presse électronique.

Le ministre a, de même passé, en revue les mesures prises ou en cours de préparation concernant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, ainsi que dans le domaine de la communication gouvernementale, notamment par un suivi de l'image du Maroc à l'étranger, l'adoption d'une politique de communication efficace et le renforcement du rayonnement du Maroc à l'étranger.

Accord de principe pour l'accréditation des chaînes étrangères au Maroc

Le gouvernement a donné son accord de principe pour l'accréditation d'un nombre de chaînes de télévision étrangères désirant s'implanter au Maroc, a indiqué, mardi le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mustapha Khalfi.

Il s'agit des chaînes d'information en continu "Al Jazeera", "Sky News" et "BBC", ainsi que d'une chaîne turque, a dit le ministre lors de la présentation du projet de budget sectoriel 2013 de son département devant la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants. Les demandes d'accréditation des chaînes "Al Manar" et "Al Mayaden" sont à l'étude, a ajouté M. Khalfi.

20/11/2012 (MAP)

2 - Chambre des conseillers (Commission de l'éducation et des affaires culturelles et sociales)

Le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, M. Mustapha Khalfi, a présenté le lundi 17 décembre 2012, le projet de budget du secteur de la communication 2013 devant la Commission de l'éducation et des affaires culturelles et sociales à la Chambre des conseillers.

Présentant le projet du budget, le ministre a assuré que son Département œuvrera également pour renforcer la compétitivité et la complémentarité de l'offre audio-visuelle publique, consolider la bonne gouvernance et le professionnalisme, élargir le cercle du pluralisme et de la diversité, améliorer la capacité d'accompagnement et mettre à niveau le secteur.

Il a souligné l'élaboration d'un cahier de charges pour les sociétés du pôle public, basé sur les principes du service public, la pluralité, le renforcement de la diversité linguistique et l'intégration dans le système de bonne gouvernance, faisant état de la création de nouvelles chaînes matérialisant l'esprit de la nouvelle Constitution et répondant aux besoins de la société (chaîne parlementaire, chaînes consacrées à la famille et à l'enfant).

M. Khalfi a, en outre, affirmé qu'il sera procédé à la détermination de l'identité de chacune des radios publiques nationales et régionales, dans un souci d'harmonie avec l'entourage socio-culturel et à la mise en place d'un programme d'urgence visant la mise à niveau de ces organes et la création de radios régionales en phase avec le chantier de la régionalisation.

Le ministère se penche également sur l'élaboration d'un projet de contrat-programme avec la SNRT, sur la base de l'évaluation de l'expérience précédente, des nouveaux cahiers de charges et des rapports en lien avec ce sujet.

Il est également procédé à la mise en œuvre des conseils institutionnellement créés au niveau de la SNRT (l'Assemblée générale, Conseil d'administration, Commissions de la stratégie, des salaires et indemnités, d'audit et du suivi) et au niveau de la Soread-2M conformément à la charte de gouvernance.

Pour ce qui est de l'encouragement de la production nationale, M. Khalfi a évoqué les préparatifs des premières assises de l'Audiovisuel qui se pencheront, entre autres axes, sur le soutien et la mise à niveau de la production nationale, la mise en place des mécanismes de garantie de la transparence et de l'égalité des chances, le dialogue avec les professionnels et les acteurs du secteur au sujet des moyens à même de le promouvoir, outre la modernisation du cadre juridique régissant les sociétés de production audiovisuelle.

Le ministre s'est attardé également sur les mesures envisagées en vue de l'amélioration de la transmission terrestre numérique à travers l'élaboration d'une perception globale pour passer, à l'horizon 2015, de l'analogique au numérique.

Quant aux conseillers, ils ont souligné l'impératif d'adopter de nouveaux mécanismes à même d'améliorer la teneur des programmes diffusés sur les chaînes et radios nationales et de fournir les moyens techniques et les ressources humaines nécessaires pour relever les défis du secteur audiovisuel national.

Exaltant la mesure de la satisfaction vis-à-vis des émissions diffusées, ils ont mis en avant l'importance de la réglementation de la presse électronique et le renforcement de sa charte d'éthique.

Saluant les efforts consentis dans le sens du développement de l'audiovisuel, celui-ci étant un des secteurs vitaux et stratégiques, vu son apport indéniable à la pédagogie et à la promotion de l'image du Royaume, les conseillers ont évoqué les problèmes avérés de ce segment de la Communication, notamment le contenu de certains programmes et leur impact négatif sur les jeunes générations, le défaut de l'accompagnement médiatique des grandes problématiques et la faiblesse qualitative des œuvres cinématographiques nationales.

18/12/2012 (MAP)